



ACADÉMIE
DE BORDEAUX

Liberté
Égalité
Fraternité

Compatible
2S 2C

Éducation artistique et culturelle PATRIMOINE & MUSÉES

DAAC - Architecte de ton établissement

Architecture

Objectifs pédagogiques : - Comprendre l'architecture à l'échelle de son établissement, du quartier, de la commune, de la métropole. Rencontrer des professionnels, des structures culturelles dédiées, les archives, le CIAP. Concevoir un projet d'aménagement d'un espace de son établissement avec l'aide d'un architecte, en assurer le suivi et la valorisation dans le respect des espaces partagés.

Descriptif de l'action : Action pluridisciplinaire et partenariale, qui permet aux élèves de s'approprier un espace de vie au sein de leur établissement scolaire, par une approche architecturale en partenariat avec les structures culturelles de proximité : Arc en Rêve, CAUE, Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP), les archives Bordeaux Métropole, le service culturel de la ville de Pessac (Cité Frugès)... Il concernera une ou plusieurs classes, qui seront les ambassadrices de la valorisation de leur établissement auprès des autres élèves et de leur quartier. Ce projet a pour but de comprendre et de partager des projets architecturaux de proximité. **(Connaître)**

Différentes étapes de l'action :

1) Une formation PAF sera proposée aux établissements retenus sur cette action. 2) Appréhender l'architecture de son établissement à l'échelle de son quartier, de sa commune et de la métropole, grâce aux documents cartographiques et iconographiques des archives de Bordeaux Métropole. Rencontrer des professionnels de l'architecture **(Rencontrer)** et visiter des créations et des réhabilitations actuelles (quartiers Bacalan, Belcier, Brazza, Grand Parc, la MECA, la salle des fêtes du Grand Parc, etc...). Comprendre le patrimoine architectural (Bordeaux XVIIIème) et les sites remarquables (Cité Frugès). Découvrir des lieux culturels (Arc en Rêve). 3) Penser et proposer l'aménagement d'un espace de son établissement avec l'accompagnement d'un architecte (10h). Soumettre et défendre le projet à la communauté éducative, argumenter et suivre la réalisation du projet. 4) Créer un événement pour inaugurer cet espace aménagé, en associant la communauté éducative, les familles les élus, afin de valoriser le projet et l'établissement. **(Pratiquer)**



Niveaux concernés : Elèves de collège et lycée (LGT ou LP), EREA

Financements : La DRAC Nouvelle Aquitaine, pourra être sollicitée par l'intermédiaire d'une structure pour co-financer la présence d'un architecte. Le Conseil régional Nouvelle Aquitaine, les conseils Départementaux pourront être sollicités dans le cadre des appels à projets.

Financements propres de l'établissement : L'établissement doit prévoir sur ses fonds propres le financement de l'aménagement, les transports vers d'autres lieux culturels, une billetterie éventuelle et 300€ pour le co-financement de l'architecte

Inscriptions : sur l'application ADAGE
<http://www.ac-bordeaux.fr/cid149407/adage.html>

Renseignements : Pour la DAAC : Eric Boissumeau, Conseiller académique Arts et Culture eric.boissumeau@ac-bordeaux.fr
06 85 82 86 06 / Patrick Bosc, professeur-relai DAAC,
patrick.bosc@ac-bordeaux.fr

Partenaires culturels : Arc en Rêve, CAUE, Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP), les archives Bordeaux Métropole, le service culturel de la ville de Pessac (Cité Frugès), l'école d'architecture.
Partenaires institutionnels
DRAC Nouvelle-Aquitaine, Région Nouvelle-Aquitaine, Conseils Départementaux